Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9170532
Centre d'intérêt: 130

Genest, André.

Démarche d'évaluation du vécu confessionnel d'une école publique reconnue comme catholique : guide à l'intention des responsables / [André Genest, Yves-Roger Bertrand] ; Ministère de l'éducation, Direction de l'enseignement catholique. -- [Québec] : Le Ministère, 1991.
58 p. ; 28 cm.

Code: 32-2805.

ISBN 2-550-15564-5

Vedette(s)-secondaire(s): Bertrand, Yves-Roger • Québec (Province). Direction de l'enseignement catholique

Descripteur(s): Vie étudiante • Ecole catholique • Evaluation • Rôle de la commission scolaire • Rôle du directeur d'école • Guide • Education préscolaire • Primaire (Ordre d'enseignement) • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Vécu confessionnel

Ce guide a été préparé à l'intention des personnes qui auront à mener une démarche d'évaluation du vécu confessionnel. L'introduction indique tout d'abord le sens qu'il convient de donner à l'évaluation du vécu confessionnel qu'exige l'article 7 du Règlement du Comité catholique, et les points de repère à partir desquels il convient de faire cette évaluation. Dans la première partie, il est question du rôle de la direction générale de la commission scolaire. Il revient à la direction générale de coordonner l'évaluation du vécu confessionnel des écoles reconnues comme catholiques sous la compétence de la commission scolaire et d'adresser au Comité catholique le rapport d'évaluation. La deuxième partie traite du rôle de la direction de l'école publique reconnue comme catholique. C'est à chaque direction d'école qu'incombe la responsabilité de l'évaluation du vécu confessionnel de l'école publique reconnue comme catholique et de préparer le rapport à transmettre, par l'intermédiaire de la commission scolaire, au Comité catholique. La troisième partie sert à décrire les tâches du comité d'évaluation qui se résument au soutien constant apporté à la directrice ou au directeur d'école tout au long de la démarche d'évaluation. Enfin, suivent des annexes qui contiennent les outils nécessaires à la tenue de la ou des rencontres d'évaluation, à la réalisation d'un sondage auprès des parents, ainsi que le Rapport à l'intention du Comité catholique.

Type de document:

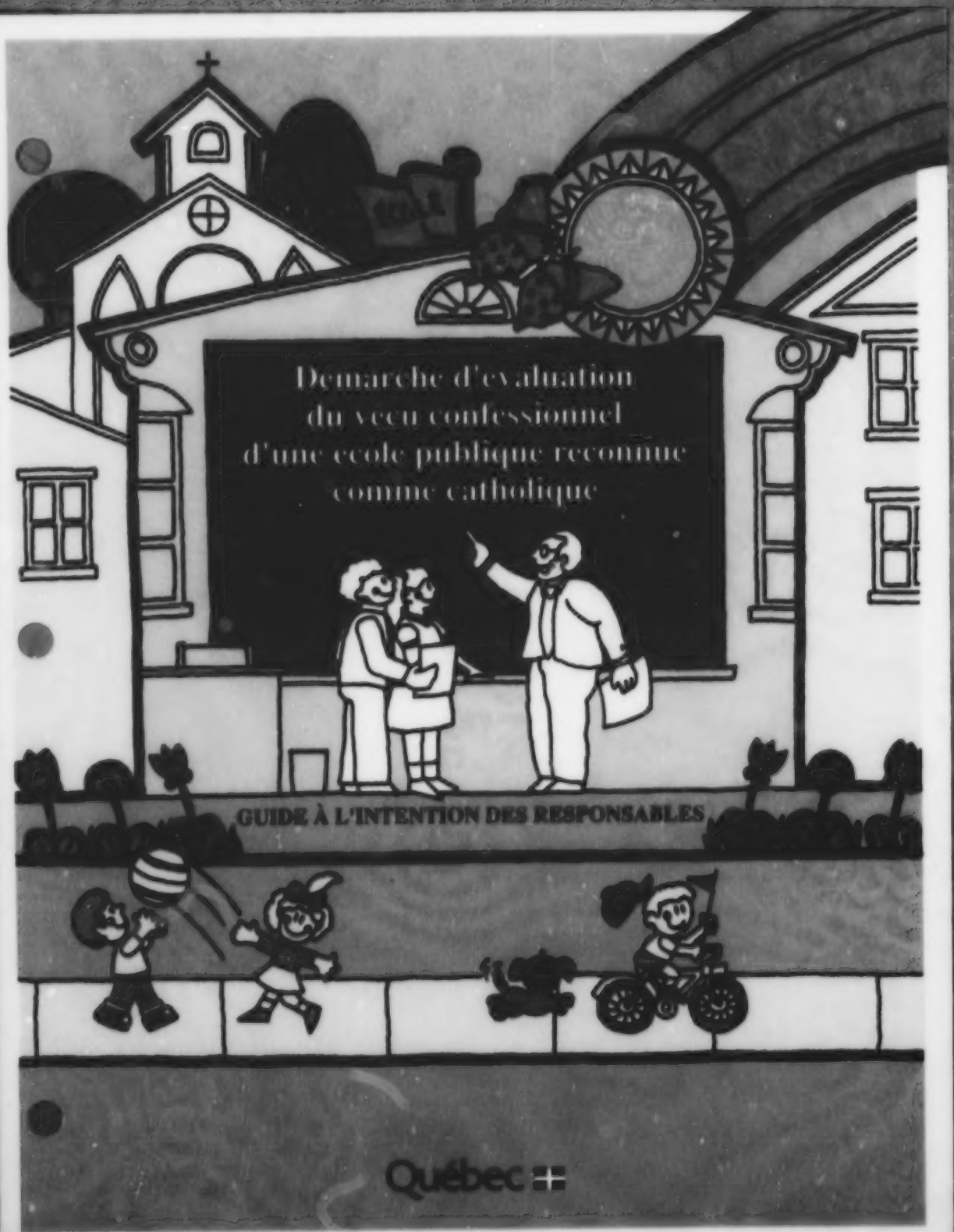

GUIDE À L'INTENTION DES RESPONSABLES

Québec

9170532

Démarche d'évaluation du vécu confessionnel d'une école publique reconnue comme catholique

GUIDE À L'INTENTION DES RESPONSABLES

Ministère de l'Éducation
Direction de l'enseignement catholique
Février 1991

ISBN 2-550-15564-5
Dépôt légal – premier trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Claude Giroux, directeur

COORDINATION DU PROJET

Yves-Roger Bertrand, Direction de l'enseignement catholique

RECHERCHE ET RÉDACTION

André Genest, Service d'éducation, diocèse de Nicolet

RÉVISION ET RÉDACTION FINALE

Yves-Roger Bertrand, Direction de l'enseignement catholique

La Direction de l'enseignement catholique remercie toutes les personnes en région et dans les commissions scolaires qui, par leurs commentaires et leurs remarques, ont contribué à la version finale du présent document.

Présentation

Le présent guide a été préparé à l'intention des personnes qui auront à mener une démarche d'évaluation du vécu confessionnel.

L'introduction indique tout d'abord le sens qu'il convient de donner à l'évaluation du vécu confessionnel qu'exige l'article 7 du Règlement du Comité catholique, et les points de repère à partir desquels il convient de faire cette évaluation.

Dans la première partie, il est question du rôle de la directrice générale ou du directeur général de la commission scolaire. Il revient à la direction générale de coordonner l'évaluation du vécu confessionnel des écoles reconnues comme catholiques sous la compétence de la commission scolaire et d'adresser au Comité catholique le rapport d'évaluation.

La deuxième partie traite du rôle du directeur ou de la directrice de l'école publique reconnue comme catholique. C'est en effet à chaque direction d'école qu'incombe la responsabilité de l'évaluation du vécu confessionnel de l'école publique reconnue comme catholique et de préparer le rapport à transmettre, par l'intermédiaire de la commission scolaire, au Comité catholique.

La troisième partie sert à décrire les tâches du comité d'évaluation qui se résument au soutien constant apporté à la directrice ou au directeur d'école tout au long de la démarche d'évaluation.

Enfin, suivent des annexes qui contiennent les outils nécessaires à la tenue de la ou des rencontres d'évaluation, à la réalisation d'un sondage auprès des parents, ainsi que le Rapport à l'intention du Comité catholique.

Introduction

UNE ÉVALUATION : POURQUOI ?

> « Au moins une fois tous les cinq ans, le directeur de l'école publique reconnue comme catholique transmet au comité catholique, par l'intermédiaire de la commission scolaire, un rapport de l'évaluation du vécu confessionnel de l'école. Cette évaluation se réalise avec la participation du conseil d'orientation, du comité d'école, des parents, du personnel et, dans la mesure du possible, des élèves. » (Article 7 du Règlement du Comité catholique)

L'objectif poursuivi par le Comité catholique en édictant cet article est de permettre à ceux et celles qui « font » quotidiennement l'école de faire le point sur le caractère catholique de leur école.

Comprenons bien le sens de cette évaluation. Elle ne vise pas la remise en question du statut catholique de l'école. Il s'agit d'évaluer... pour évoluer ! Il s'agit de vérifier périodiquement quel sens concret prend ou devrait prendre le statut confessionnel de l'école. Il s'agit de voir comment l'école répond aux droits que la loi assure aux catholiques et de quelle façon elle s'acquitte des exigences que pose le Règlement du Comité catholique aux établissements reconnus comme catholiques.

LE BUT DE L'OPÉRATION

L'évaluation doit normalement mener à plus de vérité et de qualité en ce qui touche la dimension confessionnelle et le projet éducatif de l'école.

Elle constitue un moyen privilégié d'ajuster le caractère confessionnel des écoles aux attentes et aux possibilités de chaque milieu.

Il peut aussi arriver que cette évaluation conduise au constat selon lequel le statut catholique a peu ou n'a plus sa raison d'être. Dans lequel cas, il faudrait que le directeur ou la directrice de l'école avise la commission scolaire qui aurait à décider d'une demande éventuelle de retrait du caractère confessionnel (art. 218 et 457 de la *Loi sur l'instruction publique*).

UNE ÉVALUATION AU SERVICE DE L'ÉCOLE

L'évaluation du vécu confessionnel doit s'effectuer dans l'intérêt même de l'école et en faveur de la qualité de l'activité éducative. C'est une occasion de prendre acte de ses acquis et de ses réalisations, tout en constatant certains écarts entre l'idéal visé et son vécu quotidien, de manière à décider des mesures à prendre dans les années à venir.

UNE OPÉRATION CONCERTÉE

Comme l'évaluation du vécu confessionnel appartient à l'école, la responsabilité d'entreprendre cette opération incombe d'abord à sa directrice ou à son directeur. C'est son privilège de choisir le moment opportun pour

l'entamer, de même que les modalités de réalisation. En effet, la nouvelle *Loi sur l'instruction publique* stipule que c'est le directeur ou la directrice de l'école qui « adopte des mesures pour assurer la réalisation et l'évaluation des orientations déterminées pour l'école ». (art. 46)

D'un autre côté, l'article 7 du Règlement du Comité catholique pour le système scolaire public précise qu'il s'agit essentiellement d'une démarche collective qui doit faire appel à la participation de l'ensemble des agents d'éducation et des élèves.

De plus, comme il s'agit pour l'école de s'auto-évaluer, il importe que l'opération soit entièrement menée par des personnes du milieu. Il n'est pas souhaitable, par exemple, que l'école fasse appel à des animateurs professionnels de l'extérieur pour réaliser, à sa place, l'évaluation du vécu confessionnel. Bien sûr, la directrice ou le directeur d'école peut faire appel au soutien de la commission scolaire, notamment à la conseillère ou au conseiller en éducation chrétienne. La démarche proposée suggère de mettre en place un comité spécialement formé pour cette opération : le comité d'évaluation. Ce comité, représentatif des différents agents d'éducation, viendra seconder le directeur ou la directrice dans la réalisation concrète de l'évaluation.

Enfin, cette opération requiert une certaine concertation au sein d'une même commission scolaire. C'est le directeur général ou la directrice générale qui assume la coordination de cette opération auprès de l'ensemble des directrices et des directeurs d'école de la commission scolaire.

Répartition des rôles
Évaluation du vécu confessionnel

La directrice générale ou le directeur général de la commission scolaire	• coordonne l'évaluation dans la commission scolaire • transmet le rapport de l'évaluation au Comité catholique
La directrice ou le directeur d'école	• a la responsabilité première de l'évaluation • choisit le moment propice et les modalités de réalisation
La conseillère ou le conseiller en éducation chrétienne	• agit comme personne-ressource auprès de la directrice générale ou du directeur général de la commission scolaire, ainsi qu'auprès de la directrice et du directeur d'école
Le conseil d'orientation	• participe à l'évaluation
Le comité d'école	• participe à l'évaluation • encourage la participation des parents à cette évaluation et peut organiser le sondage auprès de ceux-ci
Le comité d'évaluation	• assiste la directrice ou le directeur d'école tout au long de l'évaluation du vécu confessionnel

LES SEPT POINTS DE REPÈRE

Il est impossible d'évaluer le vécu confessionnel si l'on ne se donne des points de repère concernant l'école catholique.

L'école publique reconnue comme catholique est d'abord une école qui remplit toutes les fonctions qui lui sont propres et qui applique le régime pédagogique.

Elle accueille tout le monde.

Elle s'incarne dans une communauté locale, et sa dimension confessionnelle rayonne dans son vécu et dans son projet éducatif.

La foi chrétienne apporte à son vécu et à son projet éducatif un éclairage spécial, une vision particulière de l'être humain, du monde et de la vie. C'est l'éclairage de l'Évangile.

Sept points de repère permettent de reconnaître l'école catholique.

1) **L'éducation de la personne dans toutes ses dimensions**
   L'élève est appelé à évoluer sur les plans physique, intellectuel, affectif, social, spirituel, moral et religieux.

2) **La qualité de l'enseignement moral et religieux catholique**
   La qualité de l'enseignement moral et religieux catholique est une caractéristique importante de l'école catholique parce que la dimension religieuse a énormément d'importance et s'avère très significative pour l'être humain.

3) **La qualité de l'animation pastorale**
   L'école publique reconnue comme catholique a un souci particulier de la qualité de l'animation pastorale puisque cette dernière contribue de manière spéciale au développement intégral de l'élève. Elle lui permet de faire l'expérience et l'apprentissage de la vie et des valeurs évangéliques.

4) **Le respect des libertés de conscience et de religion**
   Parce que l'école reconnue comme catholique est publique, elle accueille tout le monde et doit respecter les libertés de conscience et de religion dans la mise en œuvre du caractère catholique de son projet éducatif. Mais elle le fait aussi parce qu'elle est catholique, c'est-à-dire universelle.

5) **La priorité à la personne**
   Parce qu'elle veut vivre le message évangélique, l'école publique reconnue comme catholique accorde une attention toute particulière à la personne, plus précisément aux personnes seules, défavorisées, marginales et exclues.

6) **L'ouverture à l'égard du milieu et du monde extérieur**
   L'école publique reconnue comme catholique a le souci de s'ouvrir à son milieu et au monde extérieur parce que l'Évangile invite à faire éclater toutes les frontières pour vivre un amour et une solidarité à dimension universelle.

7) **Le projet éducatif**
   L'école publique reconnue comme catholique intègre, dans le respect des libertés de conscience et de religion, les croyances et les valeurs de la religion catholique dans son projet éducatif.

Chacun de ces éléments, pris isolément, n'est pas l'apanage de l'école catholique. Mais ensemble, ils forment une constellation vraiment typique d'une école catholique.

PREMIÈRE PARTIE

Le rôle de la directrice générale ou du directeur général

1re PARTIE

Le rôle de la directrice générale ou du directeur général

C'est la directrice générale ou le directeur général qui assume la coordination de l'évaluation du vécu confessionnel dans les écoles de la commission scolaire.

La coordination s'exerce notamment à trois moments précis :

— à la planification de l'évaluation pour l'ensemble des écoles,

— à la réalisation de l'évaluation dans chaque école,

— au moment de donner suite à l'évaluation.

1. La planification

Étant donné que la responsabilité première de l'évaluation du vécu confessionnel relève du directeur ou de la directrice de l'école catholique, la commission scolaire ne peut en assurer la coordination sans la participation de l'ensemble des directrices et des directeurs d'école. La planification se fera donc à la **Table de gestion des directeurs et des directrices d'école**.

Il convient d'abord de préciser le sens de l'opération «évaluation». On présentera aux directeurs et aux directrices d'école les méthodes proposées par la Direction de l'enseignement catholique du ministère de l'Éducation, afin qu'ils soient en mesure de juger de l'ampleur de l'opération avant de choisir le moment de la réaliser. C'est à cette étape que l'on peut mettre à contribution le conseiller ou la conseillère en éducation chrétienne. Comme personne-ressource, il ou elle peut présenter la démarche d'évaluation préparée par la Direction de l'enseignement catholique.

La directrice générale ou le directeur général demandera ensuite aux directeurs et directrices d'école de lui faire connaître l'année et, si possible, le temps de l'année où ils comptent procéder à cette évaluation.

La directrice générale ou le directeur général, avec l'aide du conseiller ou de la conseillère en éducation chrétienne, peut alors établir un plan qu'elle ou qu'il proposera ensuite à la **Table de gestion des directeurs et des directrices d'école**. Toutes les écoles doivent avoir réalisé une première évaluation avant le 1er juillet 1993 et sont tenues, par la suite, d'en effectuer une au moins tous les cinq ans.

2. La réalisation

Chaque directeur ou directrice d'école détermine dans sa planification annuelle le moment où il ou elle désire effectuer l'évaluation du vécu confessionnel de son école et en informe le directeur général ou la directrice générale.

3. Les suites de l'évaluation

Lorsque l'évaluation est terminée, le directeur ou la directrice d'école fait parvenir le formulaire **Rapport à l'intention du Comité catholique** à la directrice générale ou au directeur général de la commission scolaire.

Cette personne prend connaissance du rapport d'évaluation et y joint ses commentaires, si elle le juge à propos. Pour ce faire, elle requiert les services du conseiller ou de la conseillère en éducation chrétienne.

Elle transmet le rapport d'évaluation du vécu confessionnel de l'école au Comité catholique.

DEUXIÈME PARTIE

Le rôle de la directrice ou du directeur d'école

Le rôle de la directrice ou du directeur d'école

C'est au directeur ou à la directrice d'école qu'incombe la responsabilité de réaliser l'évaluation du vécu confessionnel en concertation avec tous les partenaires de l'école.

La démarche proposée permet à l'école de nommer les forces et les faiblesses de son vécu confessionnel et de dégager des moyens en vue d'assurer la qualité des services de l'éducation catholique qu'elle donne.

La démarche comporte trois étapes :

1. l'amorce de l'opération,
2. le déroulement de l'évaluation,
3. l'élaboration du rapport à transmettre au Comité catholique et la préparation d'un plan d'action.

1re ÉTAPE

L'amorce de l'opération

Cette étape comprend le choix du moment propice et des modalités de réalisation, ainsi que la formation du comité d'évaluation.

1. Le choix du moment propice et des modalités de réalisation

Compte tenu de la planification établie à la Table de gestion des directeurs et des directrices d'école, la direction de l'école choisit le moment propice à l'examen de son vécu confessionnel.

Il s'avérera fort utile d'inscrire cette évaluation à l'intérieur du processus de gestion du projet éducatif de l'école, ce qui donnera l'occasion de vérifier l'une des facettes de ce projet, à savoir sa dimension confessionnelle.

L'évaluation elle-même fait appel à plusieurs personnes. On prévoira donc un temps suffisant — de quatre à six semaines — pour assurer une ample consultation et un déroulement non précipité.

Le directeur ou la directrice d'école décide aussi des modalités de réalisation de cette évaluation. À cet égard, il ou elle peut utiliser la démarche de son choix pourvu que celle-ci lui permette de fournir au Comité catholique les données que réclame le **Rapport à l'intention du Comité catholique** (annexe 5).

2. La formation du comité d'évaluation

Le directeur ou la directrice d'école peut s'adjoindre un comité d'évaluation pour l'appuyer tout au long de l'évaluation du vécu confessionnel. C'est lui ou elle qui voit à la formation de ce comité.

Le comité pourrait être composé de quatre à sept personnes représentant les divers groupes suivants :

- parents du comité d'école ou du conseil d'orientation ;
- personnel en général (enseignant, non enseignant, de soutien) ;
- personnel affecté à l'animation pastorale et à l'enseignement moral et religieux catholique ;
- élèves du 2e cycle du secondaire.

Pour assurer le succès de cette opération, le directeur ou la directrice s'emploie à l'animation du comité d'évaluation. Il ou elle voit au choix d'un ou d'une secrétaire qui rédige le compte rendu des réunions et l'aide dans la rédaction du rapport à transmettre au Comité catholique.

La troisième partie du présent guide décrit les tâches du comité d'évaluation et contient des suggestions pour la mise en place du comité.

2e ÉTAPE

Le déroulement de l'évaluation

Voici sommairement comment la direction de l'école pourrait réaliser l'évaluation.

- **La rencontre avec les parents et les membres du personnel**

  La direction peut tenir une ou des rencontres avec les parents et les membres du personnel. Préparée avec le comité d'évaluation, la rencontre d'évaluation permet de s'enquérir de l'opinion et du degré de satisfaction des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école, voire des élèves, concernant la dimension confessionnelle. On trouvera aux annexes 1 à 3 du guide des suggestions pour le déroulement de cette rencontre, un questionnaire à l'intention des participantes et des participants et une grille d'analyse des données recueillies.

- **La sondage auprès des parents**

  La direction peut aussi prévoir un sondage auprès des parents. C'est un autre moyen complémentaire de joindre ceux-ci et d'obtenir l'opinion d'un plus grand nombre. Les données du sondage viennent alors s'ajouter aux renseignements recueillis lors de la rencontre d'évaluation. Ce sondage peut être réalisé par le comité d'évaluation, mais il serait préférable que la direction en propose la marche à suivre au comité d'école. On trouvera à l'annexe 4 du guide des suggestions pour la tenue de ce sondage.

- **La participation du conseil d'orientation et du comité d'école**

  Le Règlement du Comité catholique (art. 7) évoque la nécessaire participation du conseil d'orientation et du comité d'école à l'évaluation du vécu confessionnel. La direction de l'école peut associer ces deux organismes tout au long de l'évaluation. Elle doit plus particulièrement le faire lors de la rencontre d'évaluation proprement dite.

- **Le bilan des forces et faiblesses et l'établissement des priorités d'action**

  À partir de la collecte de données, le comité d'évaluation dégage les points forts et les points faibles de l'école au point de vue confessionnel. Il en déduit aussi des priorités d'action pour consolider ou améliorer le caractère confessionnel de l'école et même, dans certains cas, pour donner son avis quant à la pertinence de le conserver ou de le changer.

3e ÉTAPE

L'élaboration du rapport à transmettre au Comité catholique et la préparation d'un plan d'action

Le rapport

Pour l'élaboration du rapport à transmettre au Comité catholique, on utilisera le formulaire proposé par ce comité (annexe 5).

Ce formulaire demande que l'on trace le portrait confessionnel de l'école — les points forts, les points faibles, des faits qui illustrent ceux-ci, et les priorités d'action — à la lumière des sept points de repère d'une école catholique.

La directrice ou le directeur d'école rédige ce rapport à partir du bilan effectué par le comité d'évaluation, et l'adresse ensuite à la direction générale de la commission scolaire qui l'envoie au Comité catholique.

Le plan d'action

La direction de l'école prépare ensuite un plan d'action à réaliser à la suite de l'évaluation et demande les avis du conseil d'orientation et du comité d'école.

Synthèse des tâches de la directrice ou du directeur d'école

1. Décide du moment opportun pour procéder à l'évaluation du vécu confessionnel et choisit les modalités.
2. Forme le comité d'évaluation.
3. Anime les rencontres du comité d'évaluation.
4. Sollicite la participation du conseil d'orientation et du comité d'école.
5. Anime la ou les rencontres d'évaluation.
6. Décide de la tenue d'un sondage auprès des parents qu'il ou qu'elle confie, de préférence, au comité d'école.
7. Rédige le rapport à transmettre au Comité catholique.
8. Transmet à la direction générale de la commission scolaire le «Rapport à l'intention du Comité catholique».
9. Assure le suivi du plan d'action.

TROISIÈME PARTIE

Les tâches du comité d'évaluation

3e PARTIE

Les tâches du comité d'évaluation

Le comité d'évaluation a pour fonction particulière d'aider le directeur et la directrice d'école tout au long de la réalisation de l'évaluation du vécu confessionnel. Il interviendra au moment :

— de la préparation de l'évaluation du vécu confessionnel,

— de la période d'évaluation,

— de la préparation du rapport à transmettre au Comité catholique et du plan d'action pour l'école.

Synthèse des tâches du comité d'évaluation

1. Organisation de la rencontre d'évaluation.
2. Organisation d'un sondage auprès des parents.
3. Animation des équipes lors de la rencontre d'évaluation.
4. Préparation d'un bilan.
5. Assistance à la direction de l'école dans l'élaboration du rapport d'évaluation.
6. Assistance à la direction de l'école dans la préparation d'un plan d'action.

1. L'ORGANISATION DE LA RENCONTRE D'ÉVALUATION

L'évaluation peut se réaliser au cours d'une seule rencontre qui regrouperait l'ensemble des agents d'éducation et quelques élèves. Elle peut aussi demander plusieurs rencontres :

— une avec le **personnel** de l'école, lors d'une journée pédagogique par exemple ;

— une avec des **élèves** de diverses classes ou par une rencontre avec leur conseil ;

— une avec des **parents**, soit ceux du conseil d'orientation et du comité d'école ou, avec l'aide de ce dernier, dans le cadre d'une assemblée générale particulière des parents.

Le comité d'évaluation avise le directeur ou la directrice sur l'opportunité de tenir une ou plusieurs rencontres d'évaluation.

Le choix des participants et des participantes

Tous les agents d'éducation, en plus de quelques élèves, devraient participer à l'évaluation du vécu confessionnel. Il est important de prévoir une représentation proportionnelle de tous les groupes (direction, conseil d'orientation, comité d'école, parents, enseignants, professionnels, personnel de soutien, élèves du 2e cycle du secondaire).

Le comité détermine, pour chaque groupe, le nombre souhaitable de participants et de participantes.

La planification de la rencontre

Le comité d'évaluation assure la planification immédiate de la rencontre : lieu, date, heure de la rencontre, invitations à faire, personnel d'accueil.

La préparation à l'animation des équipes

Chacun des membres du comité d'évaluation se prépare à l'animation des équipes en prenant connaissance du **Questionnaire à l'intention des participantes et des participants à la rencontre d'évaluation** (annexe 2). Il faut également prévoir un nombre suffisant de questionnaires.

2. L'ORGANISATION D'UN SONDAGE AUPRÈS DES PARENTS

Afin de connaître l'opinion de l'ensemble des parents sur le vécu confessionnel, certains milieux jugeront utile d'effectuer un sondage. Le comité d'évaluation est invité à se prononcer sur la pertinence d'une telle opération. Cependant la tenue d'un sondage ne saurait dispenser de tenir une rencontre d'évaluation.

Si l'on opte pour un sondage, cette tâche peut être confiée au comité d'école, responsable, selon la *Loi sur l'instruction publique*, d'encourager la participation des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif de l'école. Sinon, le comité d'évaluation en prend la responsabilité et voit à l'organiser. On trouvera des suggestions pour la réalisation de ce sondage, à l'annexe 4.

3. L'ANIMATION DES ÉQUIPES LORS DE LA RENCONTRE D'ÉVALUATION

Au moment de la rencontre d'évaluation, la tâche d'animer les équipes incombe aux membres du comité d'évaluation.

Ils ont à l'avance pris connaissance du **Questionnaire à l'intention des participantes et des participants à la rencontre d'évaluation** ainsi que du travail à réaliser en équipe.

4. LA PRÉPARATION D'UN BILAN

Le comité d'évaluation compile et synthétise les données recueillies lors du **sondage** et de la **rencontre d'évaluation**.

Si les priorités d'action n'ont pas été choisies en séance plénière, le comité d'évaluation effectue ce choix.

Une comparaison entre les deux collectes de données (rencontre d'évaluation et sondage) pourra permettre de confirmer ou d'infirmer certaines hypothèses concernant le vécu confessionnel de l'école.

5. L'ASSISTANCE À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DANS L'ÉLABORATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION

Le comité d'évaluation collabore avec la directrice ou le directeur d'école à la préparation d'un rapport d'évaluation qui sera transmis au Comité catholique par l'intermédiaire de la commission scolaire. Il se réfère aux données recueillies pour chaque point de repère (annexe 3) et aux priorités d'action qui ont été retenues pour préparer ce rapport. Il utilise le formulaire proposé à l'annexe 5 pour rédiger celui-ci.

6. L'ASSISTANCE À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DANS LA PRÉPARATION D'UN PLAN D'ACTION

Comme la présente évaluation vise à faire le point sur le vécu confessionnel, de manière à décider des mesures à prendre pour assurer à l'école la qualité de son activité éducative, il importe que cette évaluation aboutisse à un plan d'action.

Aussi, pour chacune des priorités d'action retenues, le comité d'évaluation propose au directeur ou à la directrice d'école un plan d'action qui pourrait contenir les éléments suivants :

- les activités à réaliser,
- les résultats attendus,
- les moyens et les stratégies,
- les responsables et les collaborateurs proposés,
- l'échéancier,
- les critères d'évaluation.

ANNEXES

ANNEXES

Annexe 1 : La rencontre d'évaluation

Annexe 2 : Questionnaire à l'intention des participantes et des participants à la rencontre d'évaluation

Annexe 3 : Grille d'analyse des données recueillies

Annexe 4 : Le sondage auprès des parents
- Questionnaire à l'intention des parents
- Compilation des données

Annexe 5 : Rapport à l'intention du Comité catholique

ANNEXE 1

La rencontre d'évaluation

La rencontre d'évaluation pourrait durer environ trois heures.

Bloc	Contenu	Temps
1er bloc	Début de la rencontre • Objectif principal • Caractéristiques d'une école publique reconnue comme catholique • Formation des équipes	0,5 heure
2e bloc	Travail en équipe (sur les sept points de repère) • Réponse à la série d'énoncés • Jugement sur chacun des points de repère • Choix de priorités d'action	1,5 heure
3e bloc	Séance plénière • Présentation des priorités retenues • Choix des priorités d'action pour l'école • Évaluation de la rencontre	1 heure

On trouvera dans ce qui suit des suggestions concernant le déroulement de la rencontre.

1er bloc — Le début de la rencontre

L'objectif principal

L'animation de la rencontre revient à la directrice ou au directeur d'école. Aussi, est-ce elle ou lui qui, au début de la rencontre, en présente l'objectif principal après s'être inspiré des pages 7 et 8 du présent guide.

Les caractéristiques d'un école publique reconnue comme catholique

La directrice ou le directeur d'école peut se référer à la page 9 du guide et présenter les sept points de repère d'un école publique reconnue comme catholique.

La formation des équipes

Il s'agit des équipes composées des divers groupes de personnes intéressées, surtout si l'on ne tient qu'une rencontre. Pour permettre un fonctionnement efficace, on devrait prévoir des équipes de six à dix personnes.

Les équipes peuvent se former au fur et à mesure que les personnes arrivent à la rencontre.

2e bloc — Le travail en équipe

Le directeur ou la directrice d'école donne l'objectif et le déroulement du travail à réaliser.

Il ou elle annonce ensuite la composition des équipes et le lieu assigné à chacune.

C'est le moment de remettre à chaque membre de l'équipe le **Questionnaire à l'intention des participantes et des participants à la rencontre d'évaluation**.

Idéalement, toutes les équipes devraient passer en revue les sept points de repère d'une école publique reconnue comme catholique. Toutefois, si cela est impossible, il convient de s'assurer que tous les points de repère soient analysés par au moins une équipe.

Pour chacun des points de repère, on peut procéder comme suit :

- **Réponse à la série d'énoncés**

  Chacun répond à la série d'énoncés.

  L'animatrice ou l'animateur de l'équipe lit l'énoncé et l'explique si cette façon de faire s'avère davantage pertinente. Puis, les membres de l'équipe se prononcent individuellement sur chacun des énoncés.

- **Le jugement sur chacun des points de repère**

  C'est le moment de mettre en commun le travail individuel pour chacun des points de repère, en utilisant la **Grille d'analyse des données recueillies** à l'annexe 3. Il s'agit de permettre à chaque équipier d'exprimer globalement ce qui lui semble être les points forts et les points faibles du vécu de l'école pour chaque point de repère et non de recueillir les réponses des équipiers au sujet de tous les énoncés.

Ensuite chacun est invité à illustrer les points forts et les points faibles par des faits pouvant être observés à l'école ou par des commentaires.

- **Le choix des priorités d'action**

  À la suite de l'échange sur les points forts et les points faibles que l'équipe vient de déceler, faire ressortir, pour chaque point de repère, les changements jugés importants pour le maintien ou le rayonnement à l'école d'un vécu confessionnel de qualité.

  On doit, ensuite, échanger sur les changements proposés, en vue de faire consensus sur **une priorité d'action pour chaque point de repère.**

3e bloc — La séance plénière

La présentation des priorités d'action retenues

La directrice ou le directeur d'école présente à l'assistance les priorités d'action proposées par les équipes, et donne pour chacune une brève explication. On aura pris soin de numéroter chacune des priorités pour en faciliter le choix.

Puis, les participantes et les participants sont invités à exprimer leur opinion et leurs réactions au sujet de l'ensemble des priorités proposées par les équipes.

Le choix des priorités d'action pour l'école

Pour le choix des priorités d'action, on peut envisager deux scénarios.

Scénario A

Après avoir donné aux participantes et aux participants le temps d'exprimer leur opinion sur les différentes priorités retenues par les équipes, on confie le choix des priorités pour le plan d'action de l'école au comité d'évaluation qui les traite lors d'une réunion subséquente.

Scénario B

On fait choisir les priorités d'action à retenir en soumettant l'ensemble des participants et des participantes à un vote à main levée.

Pour celles et ceux qui le désireraient, voici une autre façon de faire ce choix des priorités d'action :

- Transcrire sur un tableau la liste des priorités d'action retenues par les équipes en leur attribuant un numéro et en ne tenant pas compte des points de repère auxquels elles correspondent.
- Demander aux participants et aux participantes de choisir trois grandes priorités.
- Attribuer 3 points à la première priorité, 2 points à la deuxième et 1 point à la troisième.
- Compiler le nombre de points pour chacune des priorités.
- Additionner le nombre de personnes qui ont choisi la même priorité.

- Privilégier dans le plan d'action la priorité qui a accumulé le plus grand nombre de points.
- Si des priorités recueillent le même nombre de points, il y aurait lieu de rechercher un consensus sur celle qui devrait être d'abord retenue.

L'appréciation de la rencontre

À la fin de la rencontre d'évaluation, l'animateur ou l'animatrice laissera quelques minutes aux participants et aux participantes pour présenter une appréciation écrite ou orale de celle-ci.

ANNEXE 2

Questionnaire à l'intention des participantes et des participants à la rencontre d'évaluation

La présentation

Monsieur, Madame,

Nous vous remercions d'avoir accepté de participer à cette rencontre d'évaluation au sujet de ce qui se vit sur le plan confessionnel dans notre école qui est reconnue comme étant catholique.

L'évaluation va se faire à partir de sept points de repère d'une école catholique, comme un bon enseignement religieux, le respect des consciences, etc.

Une série d'énoncés se greffera à ces points de repère. Ils vous permettront de préciser votre opinion sur l'état actuel du vécu confessionnel de notre école.

Par la suite, à partir de vos réponses et de celles des autres participants et participantes à l'évaluation, nous pourrons dégager les points forts et les points faibles de l'école du point de vue confessionnel.

Les consignes

Pour chacun des sept points de repère

— Lire l'énoncé et opter pour l'un des cinq choix en cochant (√) dans la case appropriée.

— Apporter, sous chacun des énoncés, des commentaires personnels ou des faits qui appuient le choix.

1er POINT DE REPÈRE

L'éducation de la personne dans toutes ses dimensions

L'élève est appelé à évoluer sur les plans physique, intellectuel, affectif, social, spirituel, moral et religieux.

ÉNONCÉS	PERCEPTION
L'école se préoccupe de l'évolution des élèves dans toutes les dimensions de la personne.	4 3 2 1 X
Des activités permettant d'accroître la dimension spirituelle et religieuse sont offertes à tous les élèves.	4 3 2 1 X
Le personnel enseignant, au-delà d'un enseignement de qualité, se préoccupe de l'évolution des élèves dans toutes les dimensions de la personne (corps, tête, cœur, esprit, etc.).	4 3 2 1 X
L'ensemble des agents d'éducation sont conscients de leur responsabilité d'éducateur.	4 3 2 1 X
Des efforts concrets sont accomplis pour constamment améliorer la qualité de l'enseignement à l'école.	4 3 2 1 X

4 = Tout à fait vrai 3 = Plutôt vrai 2 = Plutôt faux 1 = Tout à fait faux
X = Ne sait pas ou ne s'applique pas

2e POINT DE REPÈRE

La qualité de l'enseignement moral et religieux catholique

La qualité de l'enseignement moral et religieux catholique est une caractéristique importante de l'école catholique parce que la dimension religieuse a énormément d'importance et s'avère très significative pour l'être humain.

ÉNONCÉS	PERCEPTION
Les élèves manifestent de l'intérêt pour l'enseignement moral et religieux catholique.	4 3 2 1 X
L'école offre des cours d'enseignement moral et religieux catholique de qualité.	4 3 2 1 X
Les apprentissages des élèves sont évalués afin de vérifier si les objectifs du programme d'enseignement moral et religieux catholique sont atteints.	4 3 2 1 X
L'école met à la disposition de chaque élève un manuel pour l'enseignement moral et religieux catholique.	4 3 2 1 X

4 = Tout à fait vrai 3 = Plutôt vrai 2 = Plutôt faux 1 = Tout à fait faux
X = Ne sait pas ou ne s'applique pas

3e POINT DE REPÈRE

La qualité de l'animation pastorale

L'école publique reconnue comme catholique a un souci particulier de la qualité de l'animation pastorale puisque cette dernière contribue de manière spéciale au développement intégral de l'élève. Elle lui permet de faire l'expérience et l'apprentissage de la vie et des valeurs évangéliques.

ÉNONCÉS	PERCEPTION
Les élèves expriment leur intérêt et leur satisfaction au sujet des activités pastorales.	4 3 2 1 X
L'école offre un service d'animation pastorale de qualité.	4 3 2 1 X
Les activités d'animation pastorale de l'école aident l'élève à découvrir les valeurs évangéliques et à vivre l'Évangile.	4 3 2 1 X
Les activités d'animation pastorale sont offertes à tous les élèves de l'école ayant déclaré être de religion catholique.	4 3 2 1 X
Le personnel affecté à l'animation pastorale travaille en collaboration avec les enseignantes et les enseignants chargés des cours d'enseignement moral et religieux catholique.	4 3 2 1 X

4 = Tout à fait vrai 3 = Plutôt vrai 2 = Plutôt faux 1 = Tout à fait faux
X = Ne sait pas ou ne s'applique pas

4e POINT DE REPÈRE

Le respect des libertés de conscience et de religion

Parce que l'école reconnue comme catholique est publique, elle accueille tout le monde et doit respecter les libertés de conscience et de religion dans la mise en œuvre du caractère catholique de son projet éducatif. Mais elle le fait aussi parce qu'elle est catholique, c'est-à-dire universelle.

ÉNONCÉS	PERCEPTION
L'information donnée à l'élève et aux parents pour les aider dans leur choix entre l'enseignement moral et religieux catholique et l'enseignement moral est suffisante.	4 3 2 1 X
Le choix de l'élève et des parents entre l'enseignement moral et religieux catholique et l'enseignement moral est respecté.	4 3 2 1 X
En enseignement moral et religieux catholique et en enseignement moral, l'école divise les élèves en groupes de façon à permettre un enseignement de qualité.	4 3 2 1 X
Le personnel de l'école, les parents et les élèves respectent le caractère catholique de l'école.	4 3 2 1 X
À l'école, l'ensemble du personnel manifeste du respect à l'égard des diverses croyances et expressions religieuses.	4 3 2 1 X

4 = Tout à fait vrai 3 = Plutôt vrai 2 = Plutôt faux 1 = Tout à fait faux
X = Ne sait pas ou ne s'applique pas

5e POINT DE REPÈRE

La priorité à la personne

Parce qu'elle veut vivre le message évangélique, l'école publique reconnue comme catholique accorde une attention toute particulière aux personnes, plus précisément aux personnes seules, défavorisées, marginales et exclues.

ÉNONCÉS	PERCEPTION
L'école favorise l'accueil de tous.	4 3 2 1 X
Il existe à l'école un climat qui favorise la qualité de la vie et des relations humaines.	4 3 2 1 X
L'organisation scolaire (horaire, tutorat...) favorise une bonne relation entre l'enseignant ou l'enseignante et les élèves.	4 3 2 1 X
Les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage trouvent à l'école les services dont ils ont besoin.	4 3 2 1 X
L'école accorde de l'attention aux personnes seules, défavorisées, marginales, exclues.	4 3 2 1 X
L'école offre des mesures adaptées aux besoins des groupes minoritaires, d'appartenance ethnique ou culturelle autre que celles de la majorité.	4 3 2 1 X

4 = Tout à fait vrai 3 = Plutôt vrai 2 = Plutôt faux 1 = Tout à fait faux
X = Ne sait pas ou ne s'applique pas

6e POINT DE REPÈRE

L'ouverture à l'égard du milieu et du monde extérieur

L'école publique reconnue comme catholique a le souci de s'ouvrir à son milieu et au monde extérieur parce que l'Évangile invite à faire éclater toutes les frontières pour vivre un amour et une solidarité à dimension universelle.

ÉNONCÉS	PERCEPTION
Les parents sont informés de la vie de l'école.	4 3 2 1 X
Les parents sont invités à participer à la vie de l'école.	4 3 2 1 X
L'école, dans ses activités d'enseignement, amène l'élève à s'ouvrir à son milieu social (quartier, région, monde).	4 3 2 1 X
L'école entretient des liens avec les communautés paroissiales.	4 3 2 1 X
Les ressources des organismes paroissiaux et sociaux du milieu sont utilisées à l'école.	4 3 2 1 X
L'école propose aux élèves des activités leur permettant de s'engager en faveur des démunis d'ici et du Tiers-Monde.	4 3 2 1 X

4 = Tout à fait vrai 3 = Plutôt vrai 2 = Plutôt faux 1 = Tout à fait faux
X = Ne sait pas ou ne s'applique pas

7e POINT DE REPÈRE

Le projet éducatif

L'école publique reconnue comme catholique intègre, dans le respect des libertés de conscience et de religion, les croyances et les valeurs de la religion catholique dans son projet éducatif.

ÉNONCÉS	PERCEPTION
L'ensemble du personnel a participé au choix des orientations de l'école et des valeurs à intégrer dans le projet éducatif.	4 3 2 1 X
L'école a consulté les parents au moment du choix des orientations de l'école et des valeurs à intégrer dans le projet éducatif.	4 3 2 1 X
L'école s'est préoccupé de la dimension catholique au moment de choisir les orientations et les valeurs de son projet éducatif.	4 3 2 1 X
L'école fait occasionnellement mention de son statut confessionnel catholique dans ses communications.	4 3 2 1 X
L'école facilite la participation du plus grand nombre d'élèves aux activités d'éducation catholique.	4 3 2 1 X
Le personnel de l'école soutient les activités d'enseignement moral et religieux catholique et d'animation pastorale.	4 3 2 1 X
L'école permet l'affichage d'éléments à caractère religieux.	4 3 2 1 X
Des jeunes et des adultes de l'école véhiculent les croyances et les valeurs de la foi chrétienne dans leurs comportements et leur paroles.	4 3 2 1 X

4 = Tout à fait vrai 3 = Plutôt vrai 2 = Plutôt faux 1 = Tout à fait faux
X = Ne sait pas ou ne s'applique pas

NOTE

Lors d'une rencontre d'évaluation ne réunissant que le personnel de l'école, il serait pertinent d'ajouter les énoncés suivants aux 2e et 3e points de repère.

2e POINT DE REPÈRE — **La qualité de l'enseignement moral et religieux catholique**

ÉNONCÉS	PERCEPTION
Le temps minimum qui doit être consacré à l'enseignement moral et religieux catholique (60 heures par année au primaire, 50 heures par année au secondaire) est respecté.	4 3 2 1 X
Les enseignants et les enseignantes en enseignement moral et religieux catholique ont les qualifications requises.	4 3 2 1 X
Les enseignants et les enseignantes bénéficient d'un soutien pédagogique au regard de l'enseignement moral et religieux catholique : perfectionnement, rencontres, matériel didactique, etc.	4 3 2 1 X
Les programmes d'études du ministère de l'Éducation en enseignement moral et religieux catholique sont bel et bien enseignés en classe.	4 3 2 1 X
Les enseignantes et les enseignants peuvent, par liberté de conscience, refuser de dispenser l'enseignement moral et religieux catholique.	4 3 2 1 X

3e POINT DE REPÈRE

La qualité de l'animation pastorale

ÉNONCÉS	PERCEPTION
Le temps de présence (nbre de jours par semaine) de la personne affectée à l'animation pastorale permet d'assurer un service de qualité.	4 3 2 1 X
Le personnel affecté à l'animation pastorale répond aux exigences de qualification prescrites par le Règlement du Comité catholique.	4 3 2 1 X
La personne affectée à l'animation pastorale bénéficie du soutien du conseiller ou de la conseillère en éducation chrétienne (perfectionnement, ressourcement, méthodes pédagogiques).	4 3 2 1 X
La personne affectée à l'animation pastorale bénéficie du soutien de la direction de l'école : information, intégration au personnel, matériel didactique, etc.	4 3 2 1 X
La personne affectée à l'animation pastorale dispose d'un local pour les activités pastorales.	4 3 2 1 X
L'école met un bureau à la disposition de la personne affectée à l'animation pastorale.	4 3 2 1 X
La personne affectée à l'animation pastorale prépare un plan d'action et présente un bilan annuel de ses activités.	4 3 2 1 X
L'école prévoit un budget pour les activités d'animation pastorale.	4 3 2 1 X

ANNEXE 3

Grille d'analyse des données recueillies

Les objectifs

Permettre aux équipes, au moment de la rencontre d'évaluation, de :

- porter un jugement, pour ce qui est des points forts et des points faibles, sur la situation du vécu confessionnel de l'école ;
- appuyer son jugement sur des faits observés à l'école ou formuler des commentaires au sujet de celle-ci ;
- proposer des changements pour maintenir et améliorer la qualité du vécu confessionnel ;
- choisir des priorités d'action concernant le vécu confessionnel de l'école.

Les consignes

→ Prendre une grille par point de repère

→ En commençant par le premier point de repère traité par l'équipe, l'animatrice ou l'animateur demande globalement aux équipiers ce qui leur semble les points forts et les points faibles du vécu confessionnel de l'école. Chacun se réfère au **Questionnaire à l'intention des participantes et des participants à la rencontre d'évaluation** auquel il a répondu pour donner l'énoncé qui a récolté le plus de points (le point fort) et celui qui en a eu le moins (le point faible).

→ L'animateur ou l'animatrice demande d'illustrer les perceptions émises par des faits observés à l'école ou de les commenter. La personne choisie comme secrétaire note sur la grille les «Perceptions de l'équipe» au sujet des «Points forts» et des «Points faibles», en les appuyant par des «Faits ou commentaires».

→ À la suite d'un échange sur les points forts et sur les points faibles, on fait ressortir dans la case «Changements proposés» ceux que l'on juge importants pour l'école.

→ On échange ensuite sur les modifications proposées en vue de faire consensus sur une «Priorité d'action».

Point de repère numéro **Nom du point de repère**

BILAN

	Points forts	Points faibles
Perceptions de l'équipe		
Faits ou commentaires		

PROSPECTIVES

Changements proposés. *Expliquer.*

Priorité d'action (une seule)

ANNEXE 4

Le sondage auprès des parents

Note

Le sondage peut être mené par le comité d'évaluation mis sur pied pour seconder le directeur ou la directrice dans l'évaluation du vécu confessionnel. Mais il serait davantage pertinent de confier la réalisation de ce sondage au comité d'école.

Il est important d'harmoniser l'échéancier du sondage et des rencontres d'évaluation, afin que le comité d'évaluation possède l'ensemble des données recueillies auprès des différents groupes de l'école au moment de rédiger le rapport à transmettre au Comité catholique et de préparer un plan d'action pour l'école.

L' objectif

Recueillir les perceptions d'un grand nombre de parents concernant le vécu confessionnel de l'école et compléter ainsi les données recueillies lors des rencontres d'évaluation.

Les consignes

- Prendre connaissance du **Questionnaire à l'intention des parents** qui suit et le modifier, s'il y a lieu.
- Décider si le questionnaire sera acheminé à l'ensemble des parents des élèves fréquentant l'école ou à un échantillon.
- Choisir le mode d'envoi et de retour du questionnaire, en spécifiant sur l'enveloppe-réponse la date du retour, le lieu et le destinataire.
- Préparer une lettre aux parents expliquant l'objectif du sondage et les caractéristiques d'une école publique reconnue comme catholique (voir en pages 7, 8 et 9 du présent guide).
- Faire parvenir le questionnaire aux parents.

Pour compiler et synthétiser les données recueillies lors du sondage, le comité responsable utilise une copie vierge du «Questionnaire à l'intention des parents».

QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DES PARENTS

Évaluation du vécu confessionnel

Veuillez cocher (√) à l'intérieur du rectangle qui correspond à votre opinion et ajouter, si nécessaire, un fait ou un commentaire pour appuyer votre choix.

Questions	Choix de réponses			
	D'accord	Plus ou moins d'accord	Pas d'accord	Je ne sais pas
1. L'école de mon enfant se préoccupe de son épanouissement sur le plan :				
a) physique	☐	☐	☐	☐
b) intellectuel	☐	☐	☐	☐
c) affectif	☐	☐	☐	☐
d) social	☐	☐	☐	☐
e) moral et religieux	☐	☐	☐	☐
Fait ou commentaire : _____				
2. L'école offre à mon enfant des cours d'enseignement moral et religieux catholique de qualité.	☐	☐	☐	☐
Fait ou commentaire : _____				
3. Mon enfant exprime de la satisfaction au sujet des activités d'animation pastorale.	☐	☐	☐	☐
Fait ou commentaire : _____				
4. L'école de mon enfant respecte notre choix entre l'enseignement moral et religieux catholique et l'enseignement moral.	☐	☐	☐	☐
Fait ou commentaire : _____				

Questions	Choix de réponses			
	D'accord	Plus ou moins d'accord	Pas d'accord	Je ne sais pas
5. L'organisation scolaire (horaire, encadrement, etc.) favorise une bonne relation entre mon enfant et son ou ses enseignants.	☐	☐	☐	☐
Fait ou commentaire :				
6. Comme parent, je suis informé de la vie de l'école et invité à y participer.	☐	☐	☐	☐
Fait ou commentaire :				
7. Au total, j'estime que l'école transmet de bonnes valeurs à mon enfant.	☐	☐	☐	☐
Fait ou commentaire :				

Avez-vous des suggestions pour améliorer la dimension confessionnelle de l'école ?

Insérer le questionnaire dans l'enveloppe-réponse et faire parvenir à l'école avant le (indiquer ici la date de retour).

ANNEXE 5

Rapport à l'intention du Comité catholique

Règlement sur la reconnaissance comme catholiques et le caractère confessionnel des écoles primaires et des écoles secondaires du système scolaire public.

Art. 7 Au moins une fois tous les cinq ans, le directeur de l'école publique reconnue comme catholique transmet au comité catholique, par l'intermédiaire de la commission scolaire, un rapport de l'évaluation du vécu confessionnel de l'école. Cette évaluation se réalise avec la participation du conseil d'orientation, du comité d'école, des parents, du personnel et, dans la mesure du possible, des élèves.

I – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Nom de l'école : _____ CODE DE L'ORGANISME | | | | | | |

   Adresse : _____

   _____

   Code postal : _____ Téléphone : (_____) _____

2. Nom de la commission scolaire : _____ CODE DE L'ORGANISME | | | | | | |

   Adresse : _____

   _____

   Code postal : _____ Téléphone : (_____) _____

3. Ordre(s) d'enseignement : _____

4. Nombre total d'élèves : _____

5. Nombre de personnes qui ont participé à l'une ou l'autre étape de l'opération

   Direction : _____ Enseignants : _____ PNE : _____

   Soutien : _____ Parents : _____ Élèves : _____

II – BILAN DU VÉCU CONFESSIONNEL CATHOLIQUE DE L'ÉCOLE

1. Points forts

Quels sont les points forts du vécu confessionnel de notre école pour chacun des points de repère ?
(Aspects particuliers, exemples de réalisations les plus importantes, etc.)

- L'éducation de la personne dans toutes ses dimensions (1e point de repère)

- La qualité de l'enseignement moral et religieux catholique (2e point de repère)

- La qualité de l'animation pastorale (3e point de repère)

- Le respect des libertés de conscience et de religion (4e point de repère)

- La priorité à la personne (5e point de repère)

- L'ouverture à l'égard du milieu et du monde extérieur (6e point de repère)

- Le projet éducatif (7e point de repère)

2. Points faibles

Quels sont les points faibles du vécu confessionnel de notre école pour chacun des points de repère ? (Principales failles décelées, aspects qui méritent des améliorations, etc.)

- L'éducation de la personne dans toutes ses dimensions (1er point de repère)

- La qualité de l'enseignement moral et religieux catholique (2e point de repère)

- La qualité de l'animation pastorale (3e point de repère)

- Le respect des libertés de conscience et de religion (4e point de repère)

- La priorité à la personne (5e point de repère)

- L'ouverture à l'égard du milieu et du monde extérieur (6e point de repère)

- Le projet éducatif (7e point de repère)

III – PROSPECTIVES

Quelles priorités d'action ont été choisies pour améliorer le vécu confessionnel de notre école ?

IV – COMMENTAIRES SUR L'ÉVALUATION

- Comment a-t-on effectué l'opération dans votre école ?

- Avez-vous utilisé une démarche autre que celle proposée par la Direction de l'enseignement catholique ?

  NON ☐ OUI ☐ (Si oui, faire parvenir le texte de la démarche utilisée.)

- Avez-vous noté certaines difficultés concernant des articles du Règlement du Comité catholique ?

Ministère
de l'Éducation